

TEMPORARY ACTS

OF THE LEGISLATURE OF LOWER CANADA.

QUEBEC, 11th APRIL, 1820.

When enacted. When to expire.

1st.—Act to continue for a limited time, an Act passed in the 48th year of His Majesty's reign, intituled, "An Act to regulate the Trial of Controverted Elections or Returns of Members to serve in the House of Assembly of Lower Canada."	56th Geo. 3. ch. 1.	1st May, 1820.
2nd.—Act to facilitate the Trial of Controverted Elections or Returns of Members to serve in the House of Assembly.	58th Geo. 3. ch. 5.	1st May, 1820.
3rd.—Act to continue for a limited time an Act passed in the 58th year of His Majesty's reign, intituled, "An Act to extend the provisions of an Act passed in the thirty-fourth year of His Majesty's reign, intituled, "An Act for the Division of the Province of Lower Canada, for amending the Judicature thereof, and for repealing certain Laws therein mentioned," and to provide more effectually for the Administration of Justice in this Province.	59th Geo. 3. ch. 13.	1st May, 1820.
4th.—Act to continue for a limited time, the levying of the duties imposed by the Act of the 53rd of His Majesty's reign, chap. 11th, as amended by the Act of the 55th Geo. 3. chap. 2.	58th Geo. 3. ch. 1.	15th April, 1823.
5th.—Act to provide more effectually for the Security of the Cities of Quebec and Montreal, by establishing a Watch and Night Lights in the said Cities, and for other purposes.	58th Geo. 3. ch. 2.	1st May, 1821.
6th.—Act to provide for the Police of certain Boroughs and Villages.	58th Geo. 3. ch. 16.	1st March, 1822.
7th.—Act further to continue for a limited time, and to amend an Act passed in the 43rd year of His Majesty's reign, intituled, "An Act for the better regulation of the Militia of this Province, and for repealing certain Acts or Ordinances therein mentioned."	59th Geo. 3. ch. 2.	1st May, 1821.
8th.—Act to impose Duties on divers articles therein mentioned, and to regulate for a limited time the Trade with the United States of America, by land or by inland navigation, and to suspend certain Acts and Ordinances therein mentioned.	59th Geo. 3. ch. 4.	1st May, 1821.
9th.—Act further to continue for a limited time, an Act passed in the 55th year of His Majesty's reign, intituled, "An Act to grant new Duties to His Majesty to supply the wants of the Province."	59th Geo. 3. ch. 5.	1st May, 1821.
10th.—Act to repeal certain Acts therein mentioned, and to regulate the Lumber Trade.	59th Geo. 3. ch. 7.	1st May, 1823.
11th.—Act to facilitate the recovery of Small Debts in certain parts of this Province.	59th Geo. 3. ch. 10.	1st May, 1821.
12th.—Act to continue for a limited time two several Acts therein mentioned, to regulate persons engaged in the trade of baking and selling Bread in the Cities of Quebec and Montreal, and in the Town of Three Rivers.	59th Geo. 3. ch. 11.	1st May, 1821.
13th.—Act to continue for a limited time two several Acts therein mentioned, providing temporary Houses of Correction in the several Districts of this Province, and for other purposes.	59th Geo. 3. ch. 15.	1st May, 1821.
14th.—Act to continue for a limited time an Act passed in the 57th year of His Majesty's reign, intituled, "An Act to provide for the maintenance of good Order on Sundays and Holydays."	59th Geo. 3. ch. 18.	1st May, 1821.
15th.—Act to continue for a limited time an Act passed in the 57th year of His Majesty's reign, intituled, "An Act to facilitate the Administration of Justice in certain small matters therein mentioned, in the Country Parishes."	59th Geo. 3. ch. 20.	1st May, 1821.

The following Acts expired last year.

When enacted.

Act to continue for a limited time, an Act passed in the 51st year of His Majesty's reign, intituled "An Act for the relief of Insane Persons, and for the Support of Foundlings, and others therein mentioned," and also to grant a further sum of money for the more effectual attainment of the purposes of the said Act.	57th Geo. 3. ch. 4.
Act for appointing Commissioners to treat with Commissioners appointed or to be appointed on the part of Upper Canada, for the purposes therein mentioned.	57th Geo. 3. ch. 5.
Act to give further power to the Executive Government to prevent the introduction and spreading of infectious or contagious diseases.	57th Geo. 3. ch. 19.
Act to continue an Act passed in the 54th year of His Majesty's reign, intituled, "An Act to establish Post Houses in the different parts of the Province."	57th Geo. 3. ch. 25.
Act to appropriate a sum of money for the payment of certain Militia Officers, and other purposes therein mentioned.	57th Geo. 3. ch. 33.
Act to ratify and confirm the Provisional Articles of Agreement entered into by the respective Commissioners of this Province and of Upper Canada, at Montreal, on 31st of May, 1817, relative to duties, and for carrying the same into effect.	58th Geo. 3. ch. 4.

ACTES TEMPORAIRES

DE LA LEGISLATURE DU BAS-CANADA.

QUEBEC, 11e. Avril, 1820.

Statués.

Expireront le

1er—Acte pour continuer pour un tems limité, un Acte passé dans la 48e. année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour régler les procédures sur les Elections contestées, ou les retours des Membres pour servir dans la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada."	56e. Geo. 3. ch. 1.	1 Mai, 1820.
2e—Acte pour faciliter les procédures sur les Elections contestées ou les Retours des Membres pour servir dans la Chambre d'Assemblée.	58e. Geo. 3. ch. 5.	1 Mai, 1820.
3e—Acte pour continuer pour un tems limité, un Acte passé dans la 58e. année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour étendre les provisions d'un Acte passé dans la 34e. année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte qui divise la Province du Bas-Canada, qui amende la Judicature d'icelle, et qui rappelle certaines Lois y mentionnées," et qui pourroit plus efficacement à l'Administration de la Justice dans cette Province.	59e. Geo. 3. ch. 13.	1 Mai, 1820.
4e—Acte pour continuer, pour un tems limité, la perception des Droits imposés par l'Acte de la 53e. année du Règne de Sa Majesté, chapitre 11e. tel qu'amendé par l'Acte de la 55e. année du Règne de Sa Majesté, chapitre 2e.	58e. Geo. 3. ch. 1.	15 Avril, 1823.
5e—Acte qui pourroit plus efficacement à la sûreté des Cités de Québec et de Montréal, par l'établissement de Guets et de Flambeaux de nuit dans les dites Cités, et pour d'autres objets, et qui pourroit aux moyens d'en défrayer les dépenses.	58e. Geo. 3. ch. 2.	1 Mai, 1821.
6e—Acte pour pourvoir à la Police de certains Bourgs et Villages.	58e. Geo. 3. ch. 16.	1 Mars, 1822.
7e—Acte pour continuer encore pour un tems limité, et amender un acte passé dans la 43e. année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour mieux régler la Milice de cette Province, et pour rappeler certains Actes ou Ordonnances y mentionnés."	59e. Geo. 3. ch. 2.	1 Mai, 1821.
8e—Acte pour imposer certains Droits sur divers articles y mentionnés, et pour régler pour un tems limité, le Commerce avec les Etats-Unis de l'Amérique, par terre ou par la Navigation intérieure, et pour suspendre certains Actes et Ordonnances y mentionnés.	59e. Geo. 3. ch. 4.	1 Mai, 1821.
9e—Acte pour continuer encore, pour un tems limité, un Acte passé dans la 55e. année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour accorder de nouveaux Droits à Sa Majesté pour subvenir aux besoins de la Province."	59e. Geo. 3. ch. 5.	1 Mai, 1821.
10e—Acte pour rappeler certains Actes y mentionnés, et pour régler le Commerce des Bois.	59e. Geo. 3. ch. 7.	1 Mai, 1823.
11e—Acte pour faciliter le recouvrement de petites Dettes dans certaines parties de cette Province.	59e. Geo. 3. ch. 10.	1 Mai, 1821.
12e—Acte pour continuer pour un tems limité, deux différens Actes y mentionnés, pour régler les personnes engagées dans le métier de cuire et vendre du Pain dans les Cités de Québec et de Montréal et dans la Ville des Trois-Rivières.	59e. Geo. 3. ch. 11.	1 Mai, 1821.
13e—Acte pour continuer pour un tems limité, deux différens Actes y mentionnés, pour pourvoir des Maisons de Correction temporaires dans les différens Districts de cette Province, et pour d'autres objets.	59e. Geo. 3. ch. 15.	1 Mai, 1821.
14e—Acte pour continuer pour un tems limité, un Acte passé dans la 57e. année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte qui pourroit au maintien du bon ordre les jours de Fêtes et Dimanches."	59e. Geo. 3. ch. 18.	1 Mai, 1821.
15e—Acte pour continuer pour un tems limité, un Acte passé dans la 57e. année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour faciliter l'Administration de la Justice dans certaines petites affaires y mentionnées dans les Paroisses de Campagne."	59e. Geo. 3. ch. 20.	1 Mai, 1821.

Les Actes suivans ont expiré l'Année dernière.

Statués.

Acte pour continuer pour un tems limité, un Acte passé dans la 51e. année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour le soulagement des personnes dérangées dans leur Esprit, et le soutien des Enfants trouvés et autres y dénommés," et aussi pour accorder une nouvelle somme d'argent pour promouvoir plus efficacement les fins du dit Acte.	57e. Geo. 3. ch. 4.
Acte pour nommer des Commissaires pour traiter avec des Commissaires nommés ou qui seront nommés par la Province du Haut-Canada aux effets y mentionnés.	57e. Geo. 3. ch. 5.
Acte qui donne de plus amples pouvoirs au Gouvernement Exécutif pour prévenir l'introduction des Maladies pestilentiellles ou contagieuses dans cette Province.	57e. Geo. 3. ch. 19.
Acte qui continue un Acte passé dans la 54e. année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour établir des Maisons de Poste dans les différentes parties de cette Province."	57e. Geo. 3. ch. 25.
Acte qui approprie une somme d'argent pour le paiement de certains Officiers de Milice, et autres fins y mentionnées.	57e. Geo. 3. ch. 33.
Acte pour ratifier et confirmer les Articles de l'Accord Provisionel, conclu entre les Commissaires respectifs de cette Province et du Haut-Canada, à Montréal, le trente-unième jour de Mai, 1817, relativement aux droits, et pour les mettre à exécution.	58e. Geo. 3. ch. 4.